



# Union Départementale

Des Cafetiers Hôteliers Restaurateurs et Discothèques du Jura  
Secrétariat : 1, Av Jean Moulin, 39000 Lons-le-Saunier CCP : 1733-W 35  
☎ : 03.84.47.46.15 ☎ : 03.84.47.46.42  
💻 [umih-39@wanadoo.fr](mailto:umih-39@wanadoo.fr) / site: [umih-39.com](http://umih-39.com)



## Devenir maître restaurateur avant d'investir



*Au programme du contrat d'avenir, il est prévu de promouvoir les titres de maîtres restaurateurs, qui devraient s'intensifier dans le Jura pour passer de 4 à 25 au minimum pour 2011.*

*Outre la reconnaissance en tant que professionnel de la restauration, cette mesure vise à accompagner le chef d'entreprise dans ses efforts de modernisation et de développement de la qualité, en lui accordant un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses directement en rapport avec l'exigence du titre. Seules sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt, dans la limite de 30 000 euros, les dépenses exposées pendant l'année civile au titre de laquelle le dirigeant a obtenu le titre de maître-restaurateur et les deux années suivantes.*

*Ces travaux concernent :*

- ✦ *l'embellissement de l'établissement*
- ✦ *la mise en conformité*
- ✦ *la téléphonie*
- ✦ *l'achat de matériel frigorifique*
- ✦ *la mise aux normes électriques*
- ✦ *l'insonorisation...*

*Un dossier est tout d'abord à demander en Préfecture. Dans ce dernier, est mentionnée la liste des organismes certificateurs, qui ont été agréés pour réaliser l'audit. Ce "contrôle" est réalisé au frais du candidat mais il peut être inclut dans le crédit d'impôt, s'il obtient le titre. A l'issue, un rapport est remis à l'intéressé, qu'il devra joindre à son dossier et le retourner à la préfecture.*

*Ce titre est nominatif et valable 4 ans. Il est nécessaire de demander son renouvellement 2 mois avant l'échéance. Le crédit d'impôt en faveur des maîtres-restaurateurs s'applique aux entreprises dont le dirigeant a obtenu la délivrance de son titre jusqu'au 31 décembre 2012.*

*Un dossier explicatif avec un éventail de question-réponses est à votre disposition au secrétariat. N'hésitez pas à le demander...*

**Affilié à UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie**